

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 31 JUILLET 2023
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS D'HIERSAC

L'an 2023, le 31 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 24/07/2023 Nb de conseillers en exercice : 14 Votants : 13

Membres présents : Mmes Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART, Mrs Yanick MENARD, Emmanuel RIPPE, Jacques PHELIPPEAU, Christian COURJAUD, Rodolphe PREVOST, Jean-Claude GUILLOT, Bruno JACOB

Membres absents excusés : Aurélien GUILLOT procuration à Jean-Claude GUILLOT, Fabien TRUTEAU procuration à Christian COURJAUD, Stéphane PAULIAC procuration à Jacques PHELIPPEAU, Sylvie GUINFOLLEAU à Stéphanie ROTURIER, Mathieu MOREAU

Secrétaire de séance : Emmanuelle RIPPE

Séance ouverte à 20H30

1- Caution et tarifs des locations de tables et de bancs

Actuellement la commune prête gracieusement les tables et chaises en bois aux administrés.

A partir du 1^{er} septembre 2023, nous souhaitons proposer aux administrés une location des bancs et des tables en bois avec un montant progressif :

- De 0 à 5 tables + bancs : 20€
- De 6 à 10 tables + bancs : 25€
- De 11 à 15 tables + bancs : 30€
- De 16 à 20 tables + bancs : 35 €

Une caution de 200€ sera demandée.

Le prêt des tables sera gratuit pour les élus, les Associations, les autres communes et le personnel

De plus une charte d'utilisation sera donnée à chaque personne lors des locations.

10 tables supplémentaires sont en commande pour environ 1900€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les nouveaux tarifs de location avec le montant dégressif ainsi qu'une caution de 200€

2- Modification des tarifs de la salle des associations

Suite à la rénovation de la salle des associations, le maire propose de revoir les tarifs de location aux administrés à partir du 1er septembre 2023

Ancien tarif : 50€ la journée / 70€ le week end

Proposition : 90 € la journée / 150 € le week end

La caution reste à 300 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les nouveaux tarifs de location de la salle des associations à 90€ la journée et 150€ le week-end.

Informations

- **Point budgétaire de mi- année.**

La situation de la commune est satisfaisante, le Maire explique les différentes dépenses : carburants, petits équipements. Mme Roturier précise que le compte entretien terrains est en augmentation. L'entreprise Insert R est intervenu, la commune est satisfaite du travail effectué, une convention avec eux est envisagée pour l'année prochaine.

- **Basse**

Lors de l'incendie qui a eu lieu à Basse, les pompiers n'ont pas pu prendre de l'eau au niveau du port de Basse. Le conseil municipal a décidé de faire un acte administratif pour acquérir la parcelle, un devis a été demandé auprès de Maître DROUINEAU, ce devis s'élève à 1920€. Le conseil municipal valide ce devis.

- **Office notarial**

Des subventions ont été demandées pour l'installation d'une pompe à chaleur.

- **Balayeuse**

Le prix de la balayeuse est inférieur au montant prévu au budget, soit un montant de 47760€TTC

- **SDEG remplacement de l'éclairage public par des leds**

Le devis du SDEG est de 19000€, le reste à charge pour la commune est de 3970€. Le Fond vert aide à hauteur d'environ 80%.

En prenant en compte nos consommations, cet investissement pourrait être amorti en moins d'un an et nous apporter un gain de 5000€ par an.

- **Aménagement de Basse : sujets abordés**

1. Remplacement des canalisations d'eau à partir de septembre 2023
2. Une mise en ligne de l'appel d'offres au dernier trimestre 2023
3. Doit-on faire une recherche d'amiante dans l'enrobé ?
4. Subventions, fonds de concours, amende de police

- **Organisation de la fête du marché pour la date du 15 septembre 2023**

- **Prochain conseil municipal 11 septembre 2023 à 20h30**

- **Prochaine commission fêtes et cérémonies mercredi 6 septembre 18h30**

Questions diverses

- Rodolphe PREVOST demande si c'est mieux de fonctionner avec des entreprises extérieures qu'avec plus de personnel. Le coût du broyage par l'entreprise Pannetier : environ 5000€ 68h à 65€/HT, l'agent de Marsac a coûté 1850€ et Insert R 1537.76€

- Point sur le 13 juillet : la manifestation s'est très bien passée, toutes les personnes présentes étaient contentes. Le point négatif est le feu d'artifice, un autre lieu sera choisi l'année prochaine
- Le pont de Basse pour les moins de 3.5T : pas de solution pour le moment, l'état ne participe pas car ce n'est pas une zone prioritaire. Il est peut-être possible de voir avec l'ATD 16.
- Trou de voirie dans un village, Christian COURJAUD se charge de résoudre ce problème
- Usine bitume Marsac
- Étude de faisabilité l'implantation d'un pylône au Brémoret

Clôture de la séance à 22H24